

COMMUNE
D'OCTEVILLE SUR MER
76930

Tél. : 02.35.54.62.80

A AF 2026 0 54

en date du 24 mars 2026

Portant délégation de fonctions et de signature
aux conseillers municipaux délégués

Le Maire de la Commune d'OCTEVILLE-SUR-MER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-20, L.2122-25 et L.2122-32

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

CONSIDERANT :

- que le maire d'Octeville-sur-mer peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;
- qu'en cas d'absence ou de tout autre empêchement, le maire est remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, dans l'ordre des nominations (ordre du tableau) par un adjoint ;
- que le maire et les adjoints sont officiers d'état-civil ;
- qu'il y a lieu, en raison de l'importance des missions et charges incombant à chaque adjoint, de confier des délégations à des conseillers municipaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : compte tenu de l'importance de la charge dévolue à Monsieur le maire, délégation de signature est donnée, sous son contrôle et sa responsabilité, aux conseillers municipaux ci-dessous, dans la limite de 1000 € :

Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, conseiller municipal délégué, en charge :

- de la bibliothèque (hors animations culturelles) ;
- du projet de réalisation de la salle polyvalente ;
- du développement durable ;
- des modes doux de transport.

Michel MAILLARD, conseiller municipal délégué, en charge de la prospective et du suivi de l'évolution des finances publiques.

Isabelle JULIEN, conseillère municipale déléguée, en charge du suivi de la politique d'aménagement urbain en lien avec la communauté urbaine.

Patrick SILORET, conseiller municipal délégué en charge :

- des nouvelles technologies ;
- de la fracture numérique ;
- de l'état-civil ;
- des élections ;
- du recensement de la population.

Françoise DEGENETAIS, conseillère municipale déléguée en charge :

- du cimetière ;
- des affaires culturelles ;
- des pouvoirs de police du maire en matière de funérailles ;
- de l'agriculture ;
- de la banque alimentaire ;
- de la coordination des noces (mariages, noces d'or..).

Brigitte PRINCE, conseillère municipale déléguée, en charge :

- de l'équité fiscale : travail sur le recouvrement de la taxe d'aménagement et sur l'impôt foncier ;
- en lien avec M. Didier GERVAIS, 1^{er} adjoint, des travaux ayant trait au PLUi (révisions, modifications..) ;
- Gestion des chemins ruraux.

ARTICLE 2 : M. Didier GERVAIS, Mme Michèle GAUTIER , M. Thierry LAFFINEUR, Mme Christine DONNET, M. Patrick BASSETTE, Mme Marie-Pierre PIROCCHI, M. Jean-Michel VILLEVAL, Mme Corinne MALANDAIN , adjoints au maire, M. Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, M. Michel MAILLARD, Mme Isabelle JULIEN, M. Patrick SILORET, Mme Françoise DEGENETAIS, Mme Brigitte PRINCE conseillers municipaux délégués, Denis RIOULT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Philippe DESHAYES, Christelle DURAND, Frédérique CORMONT, François LEBRUN, Boris JUDON-DELERUE, Lore-Amélie HUON-DEMARE, François MARETTE, Bénédicte FEUVRE- -LANGOUËT, Damien TAVELET, Vivien LUCIENNE, Marion BOUCHE, conseillers municipaux, sont délégués, conjointement avec M. le maire, pour remplir les fonctions d'Officier de l'état-civil, et notamment pour célébrer les mariages.

ARTICLE 3 : l'arrêté n° A AF 2023 55 03 portant délégation de fonctions et de signature aux conseillers municipaux délégués, en date du 14 mars 2023, est abrogé.

ARTICLE 4 : les délégations ainsi définies dans cet arrêté sont accordées sous mon entière responsabilité et sous ma surveillance.

ARTICLE 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 6 : la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise aux intéressés pour leur servir de titre et qui sera affiché.

Octeville-sur-mer, le 24 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20260324-AAF2026054-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

Le Maire

Olivier ROCHE

